



Rapport d'Orientation Budgétaire 2018



Sommaire

Avant propos

<u>I) Contexte économique et données budgétaires liées aux collectivités locales</u>	p04
A) Contexte économique national	p04
B) Contexte économique mondial et européen	p05
C) Situation financière des Collectivités Locales	p05
<u>II) Eléments de cadrage de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et de la Loi de Finances 2018</u>	p06
A) Les grandes lignes de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et les principales mesures relatives aux collectivités locales	p06
B) Les grandes lignes de la Loi de Finances Publiques 2018 et les principales mesures relatives aux collectivités locales	p07
<u>III) Situation du SIVOM du Bruaysis</u>	p09
A) Compte administratif 2017 anticipé	p09
1) Les grandes lignes du résultat du Budget Général	p09
2) Les grandes lignes du résultat des Budgets Annexes	p12
B) Projections financières	p16
1) Présentation des grandes hypothèses de projections financières Pôle Social, Pôle Technique, Pôle Administratif	p16 p16
C) Cadrage budgétaire 2017	p19
1) Dépenses de gestion courante - Budget Principal	p19
2) Crédits de personnel - Budget Principal	p19
3) Les Budgets Annexes	p20
<u>IV Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs</u>	p20
A) Structure des effectifs	p20
B) Evolution anticipée des charges de personnel pour 2017	p21
C) Rémunération des agents	p21
D) Evolution prévisionnelle des charges de personnel et des effectifs pour 2018	p21

Avant-propos

Si l'action des collectivités locales reste principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce rapport permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif, d'être informée sur l'évolution de la santé financière de la collectivité et de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Conformément à l'article L2312-1, L3312-1, L4311-11 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Locales, la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants dans les deux mois précédant l'examen du Budget. Une délibération sur le Budget Primitif non précédée de ce rapport serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner son annulation.

Ce rapport présente tout d'abord les principaux éléments de contexte (national et international, législatif et économique) dans lequel s'inscrit le projet de budget 2018, et les dispositions de la Loi de Finances pour 2018 ayant un impact sur le budget de la Communauté, puis une synthèse de la situation financière du SIVOM et enfin, les principaux éléments de stratégie financière et de gestion de la masse salariale.

Ce document est enrichi par rapport aux versions produites au cours des exercices antérieurs.



ON SE SIMPLIFIE LA VIE



ON PREND SOIN DE SOI

ON INNOVE



I – CONTEXTE ECONOMIQUE ET DONNEES BUDGETAIRES LIEES AUX COLLECTIVITES LOCALES

A) Contexte économique national

« La France enregistre un faible regain de croissance »

L'année 2017 voit se dessiner une phase de redressement économique, après une situation économique stagnante en 2016. Sur chacun des trois premiers trimestres 2017, la croissance est de +0,5%. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer aux second et troisième trimestres 2017 en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au global, une croissance de +1,8% est attendue en 2017 et en 2018, avant de décélérer à 1,3% en 2019.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages. Le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir à la hausse (9,7% en septembre 2017) suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.

« La France connaît un retour progressif de l'inflation »

La France connaît un retour progressif de l'inflation, porté par le rebond du prix du pétrole. L'inflation (IPC) devrait atteindre 1% en 2017, ce qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. Elle devrait tendre vers 1,3% en 2018.

Situé à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, et demeure défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Le déficit commercial devrait continuer à se creuser car les importations sont plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

« La France connaît un maintien des conditions de crédit favorables »

Les conditions d'octroi des crédits se sont resserrées, avec une légère remontée des taux d'intérêt des crédits au logement. La demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier trimestre 2017, puis un ralentissement au troisième trimestre. A l'inverse, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au troisième trimestre.

« La France dans une lente consolidation budgétaire »

Le redressement des finances publiques a été de 3,4% du PIB en 2016, grâce à une croissance contenue des dépenses et une stabilisation des prélèvements obligatoires.

Le nouveau Gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public à 2,9% du PIB en 2017 (donc en dessous du seuil fixé de 3%).

B) Contexte économique mondial et européen

« La reprise se consolide en zone Euro »

La croissance se consolide dans la zone Euro, avec une légère accélération depuis 2016. L'ensemble des 19 pays affiche une croissance positive entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas).

Un léger ralentissement est prévu à 18 mois, mais l'activité demeure bien orientée. L'accélération des créations d'emplois est le principal moteur de la croissance. Les prévisionnistes alertent sur l'effet induit par les risques politiques (comme le Brexit ou la crise catalane) sur l'économie européenne et le caractère imprévisible de décisions politiques (comme celles du Gouvernement américain) qui peut influencer directement sur la croissance. Les principales économies émergentes, dont la Chine, semblent évoluer plus favorablement, réduisant l'incertitude sur l'environnement international.

« Une croissance modérée en 2017 dans la zone Euro »

Ayant atteint +1,8% en 2016, la croissance de la zone Euro pourrait atteindre +2,2% en 2017. Elle profite de facteurs domestiques favorables : la bonne dynamique du marché du travail, la consommation et le cycle d'investissement des entreprises. En 2018, à mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir lentement pour atteindre +1,7%, rejoignant ainsi son niveau potentiel. Seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif pourraient alors permettre d'enrichir la croissance à long terme.

« Vers une normalisation graduelle de la politique monétaire dans la zone Euro »

L'inflation en zone Euro n'atteint que +0,2% en dépit de la baisse des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne et l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif. Portée par la remontée des prix du pétrole, l'inflation a poursuivi sa remontée progressive en atteignant +1,5% en 2017 et devrait atteindre +1,4% en 2018. Elle devrait donc peser progressivement sur le pouvoir d'achat des ménages.

C) Situation financière des Collectivités Locales

Les collectivités ont pu reconstituer leurs marges de manœuvre financières depuis deux ans au prix d'efforts conséquents entrepris sur leurs dépenses de fonctionnement, mais également en raison de recettes conjoncturelles, à l'instar du produit des droits de mutation à titre onéreux qui a enregistré une croissance élevée en 2016, qui pourrait s'amplifier en 2017.

« Des marges de manœuvre financières réduites pour les différents niveaux de collectivités »

Malgré la poursuite de la baisse des dotations, les recettes de fonctionnement enregistreraient une croissance de 1,6%, grâce notamment au dynamisme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à une forte hausse du produit des droits de mutation.

Les dépenses de fonctionnement connaîtraient une augmentation modérée (+1,5%), principalement sous l'effet de la progression des dépenses de personnel (+2,0%) suite aux mesures gouvernementales (revalorisation du point d'indice).

Le rythme d'évolution des recettes de fonctionnement, un peu supérieur à celui des dépenses de fonctionnement, entraînerait pour la deuxième année consécutive une hausse de l'épargne brute des collectivités locales (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) de 2,2 %, après + 4,4% en 2016.

« Une légère reprise de l'investissement public local »

Après trois années de forte baisse correspondant à un recul de 10,6 milliards d'euros, les dépenses d'investissement des collectivités locales repartiraient à la hausse en 2017 (+3,7%) et s'élèveraient à 49,1 milliards d'euros.

La reprise traditionnellement observée la troisième année du mandat aurait ainsi été retardée d'une année et s'effectuerait à un niveau bas. Cette reprise serait rendue possible par la croissance des investissements des communes et des groupements à fiscalité propre (autour de + 4,0%), ainsi que par celle des régions (+3,7%).

Les départements quant à eux verraient pour la huitième année consécutive leurs dépenses d'investissement diminuer (-1,9%).

« Un recours à l'endettement difficile à contenir »

Les dépenses d'investissement seraient, au global, autofinancées. Les emprunts diminueraient de 2,5% en 2017, avec un recul particulièrement marqué pour les départements. Ces derniers se désendetteraient, tout comme les communes.

L'encours de dette ne progresserait que de 0,3%, atteignant 182,2 milliards d'euros fin 2017. Le résultat de l'exercice serait à nouveau excédentaire, les collectivités locales abonderaient ainsi leur trésorerie mais dans des proportions moindres que les années précédentes.

Pour 2018, la Cour des Comptes recommandait à l'Etat de « maintenir l'exercice d'une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques sous une forme différente, en l'adaptant de façon à tenir compte des différents niveaux de richesse. »

II – ELEMENTS DE CADRAGE DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET DE LA LOI DE FINANCES 2018

A) Les grandes lignes de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et les principales mesures relatives aux collectivités locales

Cette Loi de Programmation marque, plus que la Loi de Finances 2018, l'empreinte des premières propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales au cours du nouveau quinquennat.

Deux dispositions majeures sont à relever, au-delà des mesures correctives et d'ajustements traditionnelles des Projets de Loi de Finances :

- L'une concerne **la suppression de la taxe d'habitation** pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.
- L'autre concerne le remplacement des mesures de réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pratiquée au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par **un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales**.

Sur ce second point, il s'agit d'un changement important de paradigme qui astreint les collectivités à plus de vertu. Au travers de mesures d'encadrement des finances publiques locales, l'Etat s'assure que les collectivités portent le désendettement public attendu sur le quinquennat.

L'objectif est de réaliser 13 milliards d'euros d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont plafonnés pour les 5 années à venir.

L'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités doit être appréciée selon une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an. **Pour les communes et le bloc communal, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est fixé à 1,1% en 2018.** L'Etat propose aux 319 plus grandes collectivités (dont EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants) de conclure un contrat avec l'Etat pour détailler les modalités d'atteinte de l'objectif (dépenses de fonctionnement, besoin de financement, mesures correctives prises). En cas de non-atteinte de l'objectif, l'Etat pourra mettre en œuvre dès 2019 des mesures correctives de baisse des concours financiers ou des ressources fiscales qu'il verse.

L'endettement des collectivités sera placé « sous surveillance » puisqu'une règle prudentielle institue à partir 2019 un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités. Un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombre d'années serait introduit, avec un plafond national de référence. Dès 2019, si un écart est constaté avec le plafond national de référence, la collectivité se verra dans l'obligation de présenter un rapport sur ses perspectives financières pluriannuelles et la trajectoire à suivre pour tendre vers le plafond.

A titre d'illustration, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, le plafond national serait de 11 à 13 années. Pour les départements et la métropole de Lyon, de 9 à 11 années. Pour les régions et les collectivités territoriales de Corse, de Martinique et de Guyane, de 8 à 10 années.

Parallèlement, les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards d'euros – sur un total de 57 – du Grand Plan d'Investissement lancé par le Gouvernement en septembre 2017 et articulé autour de quatre priorités : transition écologique, compétences et emploi, innovation et compétitivité, Etat à l'ère du numérique.

B) Les grandes lignes de la Loi de Finances Publiques 2018 et les principales mesures relatives aux collectivités locales

La Loi de Finances 2018 a été adoptée par le Parlement le 21 décembre 2017, promulguée le 30 décembre 2017 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2017.

La forte progression des concours financiers de l'Etat en 2018 (3 milliards d'euros et +4,4% par rapport à 2017) correspond pour partie à une hausse à périmètre constant de +1,2% (soit +1,2 milliard d'euros) et pour partie à la prise en charge de la compensation des dégrèvements de la taxe d'habitation.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales qui recouvrent les prélèvements sur recettes, les dotations spécifiques (dotation générale de décentralisation, dotation d'équipements des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, dotation globale d'équipement des départements) restent stables avec 48,2 milliard d'euros en 2018 (contre 48,6 milliards d'euros en 2017).

Pour la première fois en 2018, les concours financiers de l'Etat sont abondés de la part de la TVA qui sera versée aux régions, aux départements et aux trois collectivités territoriales (Corse, Martinique, Guyane). En contrepartie, les régions ne percevront plus de Dotation Globale de Fonctionnement.

Le niveau de Dotation Globale de Fonctionnement en faveur des collectivités territoriales est stabilisé en 2018. Elle sera de 27 milliards d'euros.

L'assiette des allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux est élargie à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal à hauteur de 1 milliard d'euros.

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, la Loi de Finances 2018 prévoit de moderniser la procédure de notification des attributions individuelles de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par la mise en ligne auprès des collectivités du tableau d'attribution par l'Etat.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, créée en 2016, est pérennisée et baissée à 665 millions d'euros pour 2018 (soit -18% par rapport à 2017). A noter que 570 millions d'euros sont fléchés sur les grandes priorités d'investissement identiques à l'année précédente et au financement des dédoublements de classes de CP / CE1 dans les communes en REP+. Un fonds de modernisation de 50 millions d'euros est constitué pour les signataires d'un contrat avec l'Etat de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Avec l'extension du recueil des empreintes digitales par les communes équipées pour les cartes d'identité nationale depuis 15 mars 2017, la Loi de Finances 2018 revalorise la dotation pour les titres sécurisés qui passe de 5 030 euros par an à 8 580 euros par an, assortie d'une majoration de 3 550 euros en cas de volume de recueil supérieur à 1 875 demandes au cours de l'année précédente.

La Loi de Finances 2018 est marquée par une progression de la péréquation verticale de l'ordre de +190 millions d'euros. La Dotation de Solidarité Urbaine est portée à 2,181 milliards d'euros (+90 millions d'euros) et la Dotation de Solidarité Rurale à 1,51 milliard d'euros (+90 millions d'euros).

Le montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est désormais figé à 1 milliard d'euros par an, avec un mécanisme transitoire de maintien d'un an pour les communes perdant l'éligibilité du FPIC.

Dégrèvement de la taxe d'habitation

Le Gouvernement a décidé d'instaurer un dégrèvement progressif sur les trois années à venir sous conditions de ressources, visant à dispenser 80% des ménages du paiement de la Taxe d'Habitation. Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence. Les ménages éligibles bénéficieront d'un abattement de 30% de la cotisation de Taxe d'Habitat en 2018, puis de 65% en 2019 et de 100% en 2020. Un dégrèvement partiel progressif est également instauré pour les ménages en limite de seuil.

III – SITUATION DU SIVOM DU BRUAYISIS

A) Compte Administratif 2017 anticipé

1 - Les grandes lignes du résultat du Budget Général

Section de Fonctionnement

	CA 2016	CA 2017*
Dépenses de Fonctionnement	11 185 222,85 €	10 523 807,90 €
<i>Dont Dépenses Réelles de Fonctionnement</i>	10 879 354,68 €	10 336 596,00 €
<i>Evolution en termes réels</i>		- 4,99 %
Recettes de Fonctionnement	12 069 519,76 €	11 193 387,54 €
<i>Dont Recettes Réelles de Fonctionnement</i>	12 069 519,76 €	11 193 387,54 €
Evolution en termes réels		- 7,26 %
Résultat de Fonctionnement	884 296,61 €	669 579,64 €

* Résultats prévisionnels au 30/01/2018

Les dépenses de fonctionnement, en termes réels, ont diminué de 4,99 %.

Une diminution des dépenses de personnel de 4,47 % liée à l'effet de prise charge directe des CUI/CAE par les communes où l'agent est affecté.

Hormis cette incidence, les dépenses de personnel seraient en augmentation de 1,55% par rapport à 2016. *Pour rappel, les charges de personnel étaient en augmentation de 1,31% entre 2015 et 2016.*

Une baisse du chapitre 011 « Charges à caractère général » de 7,77% par rapport au réalisé 2016, *contre une baisse de 1,95% entre 2015 et 2016.*

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 7,26% (contre une augmentation de 7,74% entre 2015 et 2016).

Une baisse des recettes sur le « Service Prestataire » de 4,56% due à :

- Effet d'une diminution de l'activité du service. Le nombre d'heures effectuées sur 2017 est de 174 026 heures (*contre 180 362 heures sur 2016*).
- Participation en diminution par rapport à 2016 du fait du départ d'une commune de la compétence « Maintien à domicile », soit 317 796 € sur 2017 (*contre 323 898 € sur 2016*).

Une baisse des recettes sur le service « Repas à domicile » de 5,27% :

- Effet de la baisse des ventes de repas ; le nombre de repas vendus sur 2017 est de 79 406 (*contre 84 111 sur 2016*).

Une baisse de l'activité sur le « Service Mandataire » de 15,44%.

Ainsi, le résultat de clôture de fonctionnement 2017 prévisionnel serait de 669 579,64 € (*contre 884 296,61 € en 2016*).

Section d'Investissement

	CA 2016	CA 2017
Dépenses d'Investissement	211 831,60 €	224 627,52 €
<i>Dont Dépenses Réelles d'Investissement</i>	211 831,60 €	224 627,52 €
<i>Dont Dépenses d'équipement</i>	107 377,02 €	171 066,54 €
Recettes d'Investissement	1 724 128,93 €	1 725 344,95 €
Dont Recettes Réelles d'Investissement	1 418 260,76 €	1 538 133,05 €
Résultat d'Investissement	1 512 297,33 €	1 500 717,43 €
<i>Restes à Réaliser (RAR) Dépenses</i>	180 235,72 €	197 591,27 €
<i>Soit un différentiel en RAR</i>	- 180 235,72 €	- 197 591,27 €
Résultat total en investissement	1 332 061,61 €	1 303 126,16 €

Les dépenses d'équipement 2017 sont estimées à 171 067 €, dépenses auxquelles il faut ajouter 197 591 € de Restes à Réaliser (RAR).

La mise en place effective des antennes « par compétence » permet d'obtenir une meilleure lisibilité financière, budgétaire et une gestion plus rigoureuse dans les prestations suivantes : Repas à Domicile, Maintien à Domicile, Services prestataire et mandataire, Services Techniques.

Section de Fonctionnement

Services	Antennes	Résultats Cumulés 2017 par antenne
Administration Générale		130 322,28 €
Service Insertion	Insertion Solidarité	13 999,49 €
	Emplois aidés	9,26 €
	Emplois aidés communes	2 912,71 €
MIPPS	MIPPS	56 196,45 €
Relai d'Assist. Matern.	RAM	144 477,16 €
Aides Ménagères	MAD Prestataire	- 45 639,52 €
	MAD Mandataire	- 16 761,83 €
Repas à Domicile	RAD	26 651,63 €

**Sivom
de la Communauté du
Bruvaisis**

Feux tricolores		17 853,04 €
Balayage mécanisé		55 178,07 €
Eclairage Public		90 790,68 €
Espaces Verts		193 590,22 €
TOTAL		669 579,64 €

Section d'Investissement

Services	Antennes	Résultats Cumulés 2017 avec intégration RAR par antenne
Administration générale		159 020,12 €
Service Insertion	Insertion Solidarité	18 100,55 €
	Emplois aidés	10 563,79 €
MIPPS	MIPPS	31 758,63 €
RAM	RAM	20 130,20 €
Aides Ménagères	MAD Prestataire	95 223,68 €
	MAD Mandataire	7 294,28 €
Repas à domicile	RAD	79 148,10 €
Feux tricolores		55 482,84 €
Balayage mécanisé		386 301,41 €
Eclairage public		273 364,87 €
Espaces verts		192 236,96 €
TOTAL		1 303 126,16 €

2 - Les grandes lignes du résultat des Budgets Annexes

- **Budget « S.S.I.A.D »** (*budget Forfait Soins Courants et Soins à Domicile*)

Section de Fonctionnement

	CA 2016	CA 2017*
Dépenses de Fonctionnement	1 514 076,82 €	1 520 881,47 €
<i>Dont Dépenses Réelles de Fonctionnement</i>	1 508 086,25 €	1 514 721,43 €
Evolution en termes réels		0,45 %
Recettes de Fonctionnement	1 641 649,67 €	1 607 692,48 €
<i>Dont Recettes Réelles de Fonctionnement</i>	1 641 649,67 €	1 607 692,48 €
Evolution en termes réels		- 2,07 %
Résultat de Fonctionnement	127 572,85 €	88 176,90 €

* Résultats prévisionnels au 30/01/2018

Les dépenses de fonctionnement, en termes réels, ont augmenté de 0,45%.

Une augmentation des charges de personnel de 0,20% par rapport à 2016 et des « Charges de structure » de 31,08%. L'augmentation de ce chapitre est essentiellement dû au remboursement des indus CPAM : frais relatifs aux prestations « soins » réglés directement au personnel « infirmier ».

Une diminution des autres charges « à caractère général » de 9,35%.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 2,07%.

Une baisse essentiellement liée à la diminution de l'affectation sur les années 2016 et 2017 : baisse de 25,48% entre les résultats 2015 et 2016, baisse des remboursements sur rémunération de personnel de 18,79%.

Une augmentation des recettes de tarification de 0,99%.

Ainsi, le résultat de clôture de fonctionnement 2017 prévisionnel avoisinerait 86 811,01 € (contre 127 572,85 € en 2016), soit une diminution de 30,88%.

Section d'Investissement

	CA 2016	CA 2017
Dépenses d'Investissement	12 879,80 €	6 971,34 €
<i>Dont Dépenses Réelles d'Investissement</i>	12 879,80 €	6 971,34 €
<i>Dont Dépenses d'équipement</i>	12 879,80 €	6 971,34 €
Recettes d'Investissement	130 558,93 €	123 839,17 €
<i>Dont Recettes Réelles d'Investissement</i>	124 568,36 €	117 889,13 €
Résultat d'Investissement	117 679,13 €	116 867,83 €
<i>Restes à Réaliser Dépenses</i>	0,00 €	32 693,40 €
<i>Soit un différentiel en RAR</i>	0,00 €	- 32 693,40 €
Résultat total en investissement	117 679,13 €	84 174,43 €

Les dépenses d'équipement 2017 sont estimées à 6 971 € auxquelles il faudrait ajouter 32 693 € de Restes à Réaliser.

- **Budget « EHPADS »** (budget des 2 EHPAD « E.Triolet » de Calonne Ricouart, « Les Myosotis » de Maisnil-les-Ruitz)

Section de Fonctionnement

	CA 2016	CA 2017*
Dépenses de Fonctionnement	4 140 623,88 €	4 349 810,16 €
<i>Dont Dépenses Réelles de Fonctionnement</i>	3 831 915,21 €	4 132 007,20 €
Evolution en termes réels		+ 7,83 %
Recettes de Fonctionnement	4 344 140,60 €	4 625 285,87 €
<i>Dont Recettes Réelles de Fonctionnement</i>	4 188 798,01 €	4 594 701,87 €
Evolution en termes réels		+ 9,69%
Résultat de Fonctionnement	203 516,72 €	275 475,71 €

* Résultats prévisionnels au 30/01/2018

Les dépenses de fonctionnement, en termes réels, ont augmenté de 7,83 %.

A effectif constant, les dépenses de personnel augmentent de 7,01% par rapport au réalisé 2016.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 9,69 % (contre une diminution de 0,82% entre 2014 et 2015).

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, on peut noter :

- Une hausse des recettes liées à la tarification de plus de 1,21%, effet de l'augmentation de la dotation globale de financement « Soins »,
- Une hausse des recettes liées aux remboursements sur rémunération du personnel de 44,12%.

Ainsi, le résultat de clôture de fonctionnement 2017 prévisionnel serait de 275 475,71 € (contre 203 516,72 € en 2016).

Section d'Investissement

	CA 2016	CA 2017
Dépenses d'Investissement	325 497,17 €	341 573,88 €
<i>Dont Dépenses Réelles d'Investissement</i>	294 913,17 €	310 989,88 €
<i>Dont Dépenses d'équipement</i>	59 403,26 €	67 227,86 €
Recettes d'Investissement	445 263,30 €	419 530,22 €
<i>Dont Recettes Réelles d'Investissement</i>	239 058,84 €	201 727,26 €
Résultat d'Investissement	119 766,13 €	77 956,34 €
<i>Restes à Réaliser Dépenses</i>	102 335,26 €	48 327,61 €
<i>Soit un différentiel en RAR</i>	- 102 335,26 €	- 48 327,61 €
Résultat total en investissement	17 430,87 €	29 628,73 €

Les dépenses d'équipement 2017 seront de 67 228 € auxquelles il faudrait ajouter les 48 328 € de Restes à Réaliser.

- **Budget « EHPAD Bruay-La-Buissière »** (budget du 3^{ème} EHPAD, en projet, à Bruay-La-Buissière)

Section de Fonctionnement

	CA 2016	CA 2017
Dépenses de Fonctionnement	3 189,85 €	3 189,85 €
<i>Dont Dépenses Réelles de Fonctionnement</i>	<i>3 189,85 €</i>	<i>3 189,85 €</i>
Recettes de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
<i>Dont Recettes Réelles de Fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat de Fonctionnement	- 3 189,85 €	- 3 189,85 €

Aucune écriture constatée sur l'exercice 2017.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2017 prévisionnel serait de 3 189,85 €, résultat identique à celui de 2016.

Section d'Investissement

	CA 2016	CA 2017
Dépenses d'Investissement	685 183,94 €	685 183,94 €
<i>Dont Dépenses Réelles d'Investissement</i>	<i>685 183,94 €</i>	<i>685 183,94 €</i>
<i>Dont Dépenses d'équipement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Recettes d'Investissement	0,00 €	0,00 €
<i>Dont Recettes Réelles d'Investissement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat d'Investissement	- 685 183,94 €	- 685 183,94 €
<i>Restes à Réaliser Dépenses</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Soit un différentiel en RAR</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat total en investissement	- 685 183,94 €	- 685 183,94 €

Aucune dépense d'équipement constatée sur l'exercice 2017.

Par délibération du 14 décembre 2017, il a été délibéré la clôture du Budget Annexe « EHPAD Bruay-La-Buissière ». L'ensemble des opérations constatées depuis son ouverture seront intégralement reprises au sein du Budget Principal.

La mise en place effective des antennes au sein des Budgets Annexes permet d'obtenir une meilleure lisibilité financière et budgétaire sur les différents services (SAD, FSC, EHPAD) :

Section de Fonctionnement

Budgets	Antennes	Résultats Cumulés 2017
EHPADS	Hébergement	117 280,13 €
	Dépendance	- 137 885,64 €
	Soins	296 081,22 €
TOTAL service		275 475,71 €
<hr/>		
EHPAD Bruay-La-Buissière	Hébergement	- 3 189,85 €
TOTAL service		- 3 189,85 €
<hr/>		
SSIAD	Forfait Soins Courants	- 450,58 €
	Service des Soins Infirmiers à Domicile	87 261,59 €
TOTAL service		86 811,01 €

Section d'Investissement

BUDGET	Antennes	Résultats Cumulés 2017 avec intégration RAR par service
E.H.P.A.D.S	Hébergement	- 11 059,62 €
	Soins	40 688,35 €
TOTAL Service		29 628,73 €
<hr/>		
E.H.P.A.D BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Hébergement	- 685 183,94 €
TOTAL Service		- 685 183,94 €
<hr/>		
S.S.I.A.D	Forfait Soins Courants	45 919,96 €
	Service des Soins Infirmiers à Domicile	38 254,47 €
TOTAL Service		84 174,43 €

B) PROJECTIONS FINANCIERES

1) - Présentation des grandes hypothèses de projections financières

Les projections financières extrapolent les évolutions de recettes et de dépenses de la collectivité, afin de définir l'équilibre budgétaire à moyen terme, et d'élaborer la stratégie qui permettra de concilier les objectifs financiers et les enjeux de la politique publique.

Au regard des orientations de la loi de programmation nationale 2018-2022, les communes membres du SIVOM sont appelées à subir une stabilisation des niveaux de dotations de l'Etat qui va contraindre les communes à réduire leurs dépenses de fonctionnement et notamment la masse salariale dans les années à venir. Cela induit que le SIVOM s'inscrive dans la même logique de maîtrise de la dépense publique, puisque la participation des communes membres au SIVOM fait partie des dépenses de fonctionnement des communes.

Le SIVOM projette donc d'engager une démarche pluriannuelle de maîtrise de sa masse salariale, d'optimisation générale des dépenses et recettes de fonctionnement, pour stabiliser puis contenir la participation des communes membres aux compétences du SIVOM dans un taux directeur commun à définir. La période proposée est 2018 - 2020 de façon à permettre la mise en œuvre d'un projet de réorganisation des services soutenable basé sur trois axes :

- l'adaptation des missions et des organisations,
- le contrôle de gestion et l'analyse comparative des modes de gestion,
- le développement de la fonction Ressources (ressources humaines, finances, commande publique, immobilier, recherche de financement).

Cette période de trois ans permettra de mettre en place le projet d'administration correspondant (accompagnement de la ligne managériale et des agents), d'évaluer et d'orienter le plan d'actions correspondant à son avancement et de donner des signes tangibles et progressifs de maîtrise de la dépense du SIVOM.

La priorité est donnée à l'adaptation en profondeur des missions du Pôle Social du SIVOM au regard des évolutions de déséquilibres financiers, des contraintes de financement des tutelles et des enjeux humains et salariaux auxquels ils font écho. Cependant, l'ensemble des Pôles (Social, Technique et Administratif) doit accompagner la démarche de modernisation des services car la transversalité des actions est un vecteur important de réussite de la démarche.

En ce qui concerne le Pôle Social

Au regard du déficit structurel, un audit interne est à réaliser au premier semestre 2018 pour comprendre les causes et les leviers d'actions. Une des pistes de réflexion proposée est une approche conjointe de réflexion sur l'organisation des services de Maintien à Domicile (MAD), de Repas à Domicile (RAD) et de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Cette approche pourra préfigurer un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD). Un groupe de travail d'agents et d'encadrants se réunira de façon à soumettre à l'exécutif de nouvelles pistes de réorganisation, de modernisation et d'optimisation du service.

Conformément aux orientations 2017, le volume horaire au Maintien à Domicile est plafonné à 184 000 heures. Le SIVOM s'autorise à étudier une réduction du volume horaire, notamment en délaissant les prestations mal financées par la CARSAT et la CPAM, ainsi qu'en construisant un partenariat avec le secteur associatif et en restant vigilant au maintien des emplois locaux de service correspondant. Le transfert des missions du MAD et du RAD au CCIAS n'est pas envisagé pour la période 2018-2020 du projet d'administration, mais peut s'avérer une option de moyen/long terme qu'il faudra anticiper.

La [mission d'Insertion](#) fera l'objet d'une nouvelle contractualisation triennale avec le Département pour la période 2018 - 2020, en recherchant une bonification du financement du Département du Pas-de-Calais sur cette mission dont il a la compétence exclusive. Plusieurs options seront étudiées dès le premier semestre 2018 dans le souci d'un partenariat respectueux des prérogatives de chaque partie et d'une vigilance du SIVOM à préserver les agents référents Insertion d'une situation de surcharge et d'un risque d'épuisement professionnel, en contexte budgétaire et réglementaire contraint.

La [mission des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes \(EHPAD\)](#) fera également l'objet d'un audit interne pour mieux comprendre les causes du déficit de la branche Dépendance et apporter des propositions dès 2019. La question des travaux de rénovation des résidences demeure un enjeu important ; le SIVOM étudiera les possibilités de financement au regard des économies de fonctionnement à venir en termes de consommation de fluides. Les EHPAD doivent faire l'objet d'une nouvelle contractualisation pour la période 2017-2019 avec le Département du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais. La tarification reste cependant contrainte en l'état actuel des décisions gouvernementales et ne permet pas d'envisager une bonification des recettes de fonctionnement. Le SIVOM demeure toutefois vigilant à maintenir un niveau de prise en charge en soins des résidents pour prévenir l'usure professionnelle et la dégradation de la qualité de service constatées dans d'autres établissements de la région, dans un contexte de perte d'autonomie croissante des résidents. [Un plan prévisionnel de gestion des emplois et compétences est à mettre en place au sein du SIVOM pour anticiper à terme l'impact des reclassements médicaux et prévenir les situations d'usure professionnelle.](#)

La professionnalisation des assistants maternels demeure un axe de travail prioritaire du [Relais des Assistants Maternels \(RAM\)](#).

Relocalisée en février 2018 dans de nouveaux locaux, [la Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé \(MIPPS\)](#) articule sa politique autour de diverses actions pérennes (programme Clésanté, prévention et prise en charge des addictions, prévention des cancers, promotion de la santé des plus de 60 ans, etc.) et aussi autour d'actions spécifiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, animées par deux médiatrices santé.

En ce qui concerne le Pôle Technique

Les 4 compétences techniques sont équilibrées et parviennent à dégager des excédents. Ces excédents permettront d'accélérer le renouvellement de matériel en investissement, et de prendre en compte certaines dépenses imprévues. Les services ont pu dégager des excédents en 2017, en favorisant le recours au garage mécanique du SIVOM. Cette prise en charge à l'interne a été rendue possible grâce au renfort d'un mécanicien supplémentaire pendant l'année 2017. Il sera proposé en 2018 une évolution des effectifs du garage d'un poste, afin de maintenir cette capacité à « faire » à l'interne.

[Afin d'optimiser le fonctionnement, et d'améliorer les conditions de travail des agents des services techniques, un regroupement pourrait être étudié en 2018.](#) Suivant la solution retenue, achat de bâtiment ou construction, le budget pourrait varier de 600 000 à 1 000 000€.

Le matériel du balayage mécanisé nécessite un renouvellement partiel. L'acquisition d'une balayeuse sera proposée en 2018, en remplacement d'un véhicule vieillissant. Une étude d'élargissement de la mission balayage est en cours pour une prise en charge des piétonniers et des secteurs difficiles d'accès. Une petite balayeuse polyvalente pourrait s'avérer nécessaire si les communes adhérentes proposent de confier suffisamment de prestations au SIVOM.

La mise en décharge des déchets de balayage qui n'a pas été nécessaire en 2017 devra être engagée en 2018.

Le service Eclairage Public va continuer à accompagner les communes dans les projets de remplacement d'équipements énergivores, en particulier, dans le cadre du projet SEVE de la FDE (Fédération Départementale de l'Énergie). L'acquisition d'un camion-nacelle s'avère nécessaire en 2018, en remplacement d'un engin vétuste. Afin d'accroître la polyvalence du service, l'acquisition d'un camion ampirol sera proposée en 2018. Une réparation lourde (20 000€) sur un bras de nacelle est indispensable en 2018. Une opération de remplacement des horloges astronomiques sera engagée en 2018 sur une commune adhérente.

Le service Eclairage Public étudie une évolution de la compétence sur les prestations d'entretien des équipements de vidéo-protection. En effet, des communes du SIVOM envisagent la mise en œuvre de ces matériels. Le SIVOM pourra éventuellement apporter une solution.

La mission Feux Tricolores va augmenter son volume d'intervention. Une commune a transféré un important carrefour à feux.

Le service des Espaces Verts dégage un excédent en 2017. Il faut le relativiser en fonction des dépenses liées à l'entretien hivernal du matériel qui n'ont pas pu être engagées avant la clôture budgétaire. Elles seront donc engagées en ce début d'année. Ce service fait appel à chaque période estivale (de juin à septembre inclus) à un pool de 6 saisonniers afin de pallier la surcharge de travail. Une reconduction en 2018 sera nécessaire.

[Une enveloppe d'investissement de 225 000 € en acquisition de matériel sera proposée en 2018](#) (tondeuse de 4 m en remplacement, 1 tracteur, 2 fourgons en remplacement, 2 plateaux basculants pour grandes tondeuses, petits matériels portatifs à batterie).

En ce qui concerne le Pôle Administratif

Le SIVOM s'attachera à améliorer la fonction Ressources et le contrôle de gestion pour optimiser les marchés publics arrivant à échéance et développer au sein de l'encadrement du SIVOM la culture du pilotage des ressources et des activités.

Une réflexion sur l'optimisation des locaux occupés par le SIVOM, notamment en ce qui concerne les services mutualisés avec la Ville de Bruay-La-Buissière, devra être conduite en 2018 car elle peut être une source d'économie et de meilleure offre de service d'accueil à la population.

Les investissements proposés demeureront focalisés sur le remplacement des matériels vétustes et à la modernisation des services.

C) - Cadrage budgétaire

Le cadrage du Budget Primitif 2018 tient compte des hypothèses de projection financières rappelées supra. Il définit les normes d'évolution des postes de dépenses.

1 - Dépenses de gestion courante – Budget Principal

En dehors des postes de dépenses dont les évolutions sont contraintes par des facteurs exogènes ou des extensions de périmètres, ces dépenses ne pourront être supérieures aux inscriptions du Budget Primitif 2017 et seront ajustées à la baisse au regard des niveaux de réalisation constatés.

Les postes concernés par des évolutions contraintes pour lesquels des progressions ont été anticipées dans le cadrage budgétaire sont les suivants : énergie et électricité, carburants, chauffage et combustibles, entretien et maintenance, locations immobilières, impôts et taxes.

L'administration générale verra son budget augmenter de 8,89% en 2018 soit une estimation des dépenses avoisinant les 2,75 millions d'euros. Un travail d'explicitation et d'actualisation des niveaux de participations de communes membres aux frais d'administration générale sera également proposé en 2018.

L'évolution des dépenses de fonctionnement du Budget Principal restera stable par rapport au Budget Primitif 2017, et avoisinera 11,5 millions d'euros.

2 - Crédits de personnel – Budget Principal

Les créations de postes en 2018 seront marginales, permettant de régulariser certaines situations administratives dans le cadre du projet d'administration du SIVOM, dans la recherche d'une baisse globale des dépenses de fonctionnement. Des compensations seront recherchées dans le niveau de mission et dans la maîtrise de la masse salariale (départs en retraite, gel de postes vacants...). Il s'agit d'un effort à tenir dans la durée du plan d'actions triennal.

Compte tenu des effets contraints de Glissement Vieillesse Technicité, des situations croissantes de reclassement et de la politique non régulée d'avancement de grades des agents, le poste de dépenses des Ressources Humaines sera contenu dans une baisse de 5,54% par rapport au BP 2017 du fait de l'arrêt des contrats aidés.

3 - Les Budgets Annexes

- **Budget « EHPADS »** (*budget des 2 EHPAD « E. Triolet » de Calonne Ricouart, « Les Myosotis » de Maisnil-les-Ruitz*)

Nouveauté en 2018 pour les EHPAD, apparaît la notion d'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) en remplacement de celle de Budget Primitif (BP).

L'évolution des dépenses a été proposée aux organismes tarifaires le 31/10/2017, elle est estimée à 4,4 millions d'euros. Pour rappel les dépenses 2017 avaient été estimées à 4,6 millions d'euros.

- **Budget « S.S.I.A.D »** (*budget Forfait Soins Courants et Soins à Domicile*)

L'évolution des dépenses a été proposée aux organismes tarifaires le 31/10/2017. Elle est estimée à 1,62 millions d'euros. Elle reste stable par rapport à 2017.

IV - PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS

A) Structure des effectifs

Fin 2017, le SIVOM comptait 409 agents (261 titulaires et 148 agents non titulaires). Ces données correspondent aux effectifs consolidés du budget principal et des budgets annexes.

Pour les titulaires, cela représente 228,16 Equivalent Temps Plein.

Les effectifs titulaires en équivalent agent se répartissaient comme suit :

- Catégorie A : 6,90 %
- Catégorie B : 7,28 %
- Catégorie C : 85,82 %

Ces effectifs titulaires en équivalent agent se situaient principalement au sein des filières techniques (19,54 %), administrative (18,77 %), médico-sociale (60,15 %), et animation (1,53 %).

On dénombre 77,01 % de femmes pour 22,99 % d'hommes.

La pyramide des âges indique que la population permanente des agents du SIVOM peut être répartie en trois tranches :

- Moins de 40 ans : 63 agents
- De 40 à 49 ans : 91 agents
- 50 ans et plus : 107 agents

Soit un total de : 261 agents

Le vieillissement des agents se poursuit ; l'âge moyen est de 47 ans et 1 mois. L'âge moyen de départ à la retraite s'établit à 60 ans et 1 mois.

B) Evolution anticipée des charges de personnel pour 2017

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel du budget général devrait s'élever autour de 1,31% en 2017, principalement du fait des mesures prises par l'Etat : PPCR* (Revalorisation prévisible des grilles indiciaires et cotisations sociales).

Le reste de la progression anticipée pour 2018 est afférent au solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT) comprenant les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes et l'effet turn-over des effectifs.

C) Rémunération des agents

Le coût moyen annuel chargé d'un agent est en 2017 de :

- 65 408 € pour la catégorie A
- 49 050 € pour la catégorie B
- 33 599 € pour la catégorie C

D) Evolution prévisionnelle des charges de personnel et des effectifs pour 2018

Tous budgets confondus (Budget Principal, Budget Annexe « EHPADS » et Budget « S.S.I.A.D ») et sur la base du CA 2017 estimé, l'évolution inscrite au Budget Primitif 2018 devrait se situer autour de +0,54%.